

CLIENT/FINANCEMENT :

MMEH/ BAD

PRESTATIONS:

Le consultant est chargé de dérouler ses prestations sur trois principales missions :

- Analyse de la situation et élaboration des critères de conception
- Elaboration d'avant-projet sommaire et études de faisabilité
- Etudes d'avant-projet détaillés

CARACTERISTIQUES

En matière d'assainissement, les caractéristiques sont les suivantes :

Eaux usées et excréta : Système autonome

Eaux pluviales : caniveaux de drainage

Déchets solides : de pré collecte, collecte et traitement.

En matière d'alimentation en eau potable, les caractéristiques sont les suivantes :

Production : Forages, sources et eaux de surface

Stockage : Châteaux d'eau

Distribution : Mise à niveau et extension réseau existant



DESCRIPTION DU PROJET :

En dépit d'un potentiel en ressources hydriques important dans le pays, la population ayant accès à l'eau salubre en RCA est faible et estimée à 22% en milieu urbain en 2003. Le reste de la population s'approvisionne en eau d'origine diverse : rivière, puits privés, eaux de pluie,...

Pour participer aux efforts de lutte contre la pauvreté, il est prévu d'améliorer l'accès des populations urbaines à l'eau potable et à l'assainissement (déchets liquides et solides).

A ce jour, le Consultant a réalisé les activités suivantes :

- Etat des lieux pour l'assainissement et l'alimentation en eau potable des 16 CLP avec enquêtes sur un échantillonnage de 6000 ménages et au niveau de toutes les mairies des villes.
- Avant projet sommaire assainissement et eau potable pour les six villes desservies par la SODECA
- Organisation et animation de deux ateliers de restitution

Enquête administrée dans les 16CLP pour déterminer

- i) au niveau des populations : le niveau et le type de couverture en matière d'eau et d'assainissement , les comportements en matière de gestion des excréta, des eaux usées ménagères et des déchets solides, le degré de priorité accordé à l'hygiène, l'intérêt au projet, la capacité et la volonté à payer les services installés, déterminer le profil du bénéficiaire et le degré de pauvreté
- ii) au niveau des autorités locales : le degré de priorité accordé à l'eau et à l'assainissement et à l'hygiène, les services proposés aux populations, les infrastructures en place, la part du budget consacré aux investissements et à l'entretien des installations, la part des usagers,

